

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Mardi 17 Janvier 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : PROJET D'EXTENSION ET DE REAMENAGEMENT DU CENTRE SOCIAL DENENTZAT
AVENANT N° 1 AU LOT N° 2 CHARPENTE-COUVERTURE-ETANCHEITE-ZINGUERIE-BARDAGE
RAPPORTEUR : Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON
N° : 006.2017

- Par délibération du 1^{er} octobre 2013, nous avons approuvé le cahier des charges et le projet de marché de maîtrise d'œuvre de l'opération.
- Par délibération du 24 novembre 2015 nous avons approuvé l'APD de travaux d'extension et de réaménagement du centre social Denentzat (première tranche) et autorisé Mr le Maire à lancer la consultation des entreprises sur la base d'une procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics (MAPA), et à signer les marchés de travaux et toutes les pièces s'y rapportant.

Le chantier a été engagé par des travaux de démolition durant l'été 2016.

La reconstruction, l'extension et le réaménagement sont en cours.

Les travaux de reconstruction nécessitent des réparations et des renforcements d'éléments de charpente conservés, sur les anciens locaux LANGON et MONTERO.

Par ailleurs, la réfection de la couverture des unités LANGON et MONTERO est nécessaire.

L'entreprise BERTIERE Philippe sise 27 bis rue de l'Industrie 64700 HENDAYE, et titulaire du lot n° 2 Charpente-Couverture-Etanchéité-Zinguerie-Bardage présente un devis correspondant aux prestations demandées. Il s'élève à 27 123.15 € HT, 32 547.78 € TTC.

Je vous propose donc :

- D'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 2 pour le confortement de la charpente et la rénovation de la couverture des anciens locaux LANGON et MONTERO relatif au marché de travaux notifié et attribué à la SAS BERTIERE Philippe le 29 avril 2016.

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Mardi 17 Janvier 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET AVANCE SUR SUBVENTION 2017
RAPPORTEUR Mme Christelle CAZALIS
N° 007.2017

Afin de répondre à des besoins de trésorerie, l'association BEGIRADAK sollicite une avance de 5 000 € sur sa subvention 2017.

Je vous propose :

- ▶ d'allouer à cette association une avance sur la subvention 2017 de 5 000 €.

Les crédits budgétaires seront prévus à l'article 6574 sous fonction 314 du budget principal.